

## Article R4224-15 du code du travail

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- 1- Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
- 2- Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux. Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.

PROGRAMME (Conforme aux  
référentiels nationaux de l'INRS)

### PUBLIC ET PRE-REQUIS

Toute personne titulaire du  
certificat de SST, et désignée pour  
être maintenue comme SST dans  
son entreprise

### METHODE PEDAGOGIQUE

Exposés didactiques  
Vidéos Gestes de secours SST.  
Discussions de groupe Exercices  
pratiques  
Cas concrets d'apprentissage

### ORGANISATION

Durée : 7 h / 1 jour  
Effectif : 4 à 10 personnes

### PROFIL FORMATEUR

Formateur confirmé et détenteur  
du Certificat de Formation SST

### LIEU DE FORMATION

Inter : CV SECURITE - LUNEL  
Intra : Chez le client

### EVALUATION

Évaluation tout au long de la  
formation

Évaluation certificative :

Le stagiaire est évalué sur sa  
capacité à intervenir lors d'une  
situation d'accident de travail  
simulée (les critères d'évaluation  
utilisés pour cette validation sont  
ceux préconisés par l'I.N.R.S.).  
Fiche individuelle d'appréciation de  
la formation  
Carte de SST délivrée à l'issue de la  
formation.

**RECYCLAGE tous les 2 ans**

## OBJECTIF PEDAGOGIQUE

- ✓ Maintenir et actualiser ses compétences de SST définies dans le dernier référentiel national de l'INRS.
- ✓ Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.
- ✓ Mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et sécurité au travail.
- ✓ Faire l'analyse des pratiques et retour d'expériences
- ✓ Faire le point sur les situations rencontrées et échanger sur les bonnes pratiques

## DOMAINE DE COMPETENCES 1

### Intervenir face à une situation d'accident du travail

- 1. Rappel sur son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise**
  - Identifier le cadre juridique du rôle du SST
  - Délimiter son champ d'intervention en matière de secours
- 2. Protéger de façon adaptée**
  - Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
  - Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
  - Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
- 3. Examiner la victime**
  - Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
  - Reconnaître les autres signes affectant la victime
  - Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
- 4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime**
  - Définir les différents éléments du message d'alerte
  - Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
  - Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

## 5. Secourir la victime de manière appropriée

- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.

## DOMAINE DE COMPETENCES 2

### Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

#### 6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

#### 7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

#### 8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

- Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

---

### MOYENS TECHNIQUES

Salles équipées d'écran (projection de vidéo pédagogiques) ; tableau d'intervention ; mannequins : adulte, enfant et nourrisson ; petits matériels et accessoires pour mise en situation (Défibrillateur Automatisé Externe ...) ; livrets de formation ; stylo.

### ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre la formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble la possibilité de suivre cette formation, soit par téléphone, soit par courrier électronique voir coordonnées ci-dessous

### CONTACT

Tél. Bureau 04 34 35 85 60  
Mél. [cvsecurite34@gmail.com](mailto:cvsecurite34@gmail.com)  
Web. <https://www.cv-securite.com>

### DELAI D'ACCES

Réponse 48 heures maximum  
Accès à la formation variable selon la demande du demandeur (inter ou intra)

### TARIF

Devis sur demande  
Cette formation peut être financée par le CPF

---

### Sensibilisation à la prévention de la COVID-19 :

- Être acteur de prévention en entreprise
- Prévenir les cas de transmission du coronavirus en entreprise

**CV SECURITE EST HABILITE CENTRE DE FORMATION SST  
SOUS LE N° 1464162/2019/SST-01/O/08**